



Bulletin Officiel N° 10 du Vendredi 18 Septembre 2020

DISTRICT GRAND VAUCLUSE DE FOOTBALL

CLOS DES BASTIDES - CHEMIN BEL AIR
CS 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex
Tél. : 04 90 80 63 00 – Fax : 04 90 80 63 03
E-mail : secretariat@grandvaucluse.fff.fr
Site : <http://grandvaucluse.fff.fr>

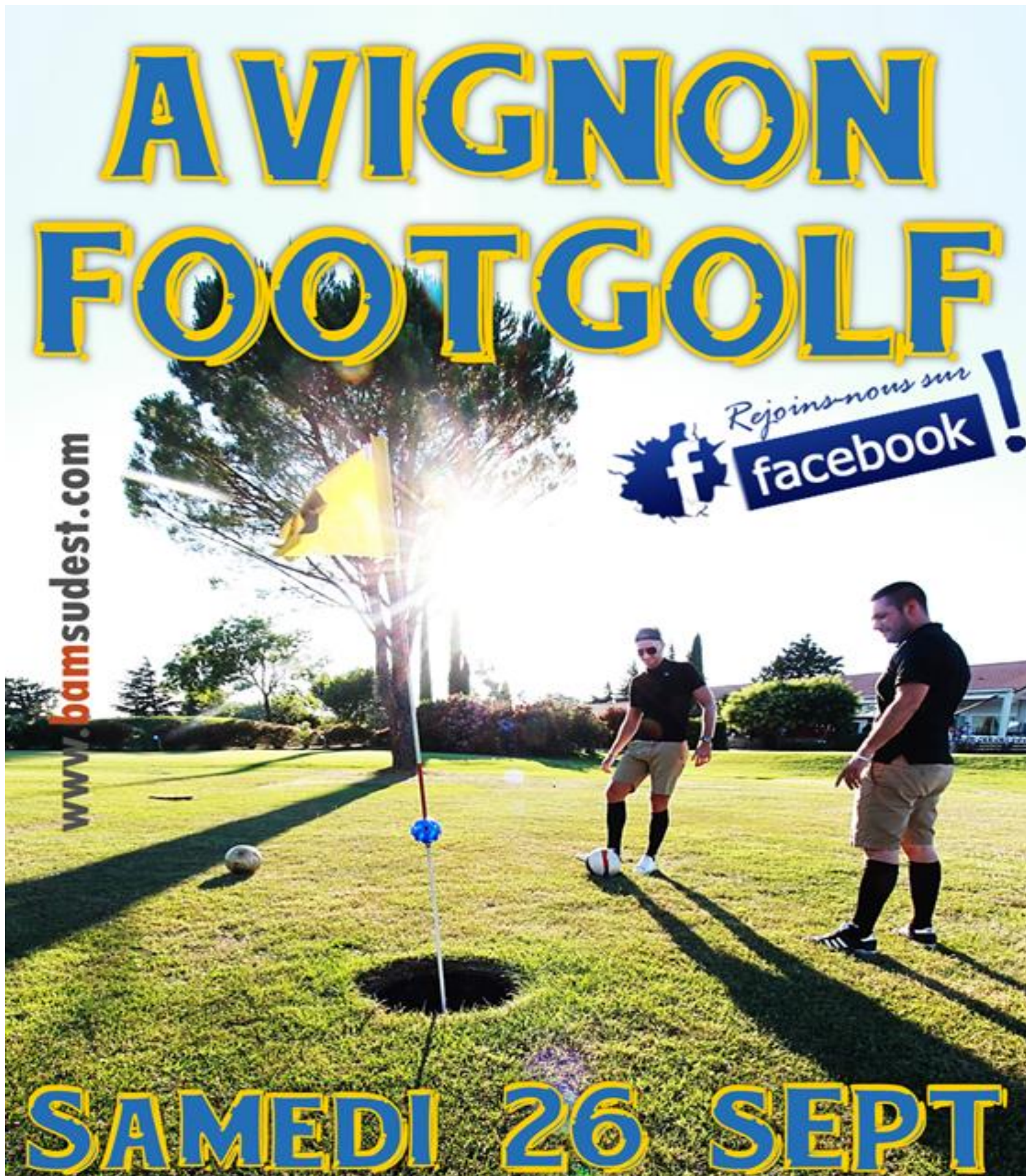
BULLETIN OFFICIEL INTEGRAL

Hebdomadaire du District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

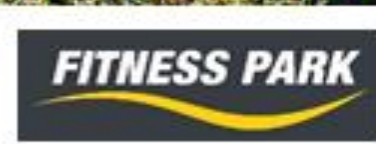
AVIGNON FOOTGOLF

www.bamsudest.com

Rejoins-nous sur
 facebook!



SAMEDI 26 SEPT



SORGUES
ZONE AVIGNON NORD



BULLETIN OFFICIEL NUMERO 10 DU 18 SEPTEMBRE 2020



COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel. L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion Du Bureau Exécutif

Réunion du : Vendredi 4 Septembre 2020 à 15H00

Membres Présents : MM. GOMEZ – PASCAL – MMES TETON - LAURENCOT

Excusés: MM. GUIZZARDI – MENJAUD

Le Bureau Exécutif approuve le Bulletin Officiel N°9

-ENTENTES

Le Bureau Exécutif valide les demandes d'ententes suivantes :

1/Entente dans la Catégorie U17 entre les clubs de MOLLEGES FC et PALUDS DE NOVES
Cette entente évoluera sous le nom de PALUDS DE NOVES

2/Entente dans la catégorie U17 entre les clubs de ROGNONAS SC et NOVES O (Renouvellement)
Cette entente évoluera sous le nom de ROGNONAS SC

3/Entente dans la catégorie U15 entre les clubs de ROGNONAS SC et NOVES O
Cette entente évoluera sous le nom de NOVES O

4/Entente dans la catégorie U19 entre les clubs de ROGNONAS SC et NOVES O
Cette entente évoluera sous le nom de ROGNONAS SC

5/Entente dans la catégorie U15 entre les clubs de VELLERON SO et LE THOR US
Cette entente évoluera sous le nom de VELLERON SO

6/Entente dans la catégorie U17 entre les clubs de VELLERON SO et LE THOR US
Cette entente évoluera sous le nom de LE THOR US

Après analyse de ces demandes, et sous réserve d'obtenir 4 licenciés par équipes, le Comité de Direction valide ces ententes. Le Comité de Direction rappelle à titre d'information et afin d'être en règle avec le statut des jeunes, que chaque club devra détenir 8 licenciés dans cette catégorie.

7/Entente dans la catégorie U10/U11 entre les clubs de MOURIES ENT et AUREILLE FC
Cette entente évoluera sous le nom de MOURIES ENT

8/Entente dans la catégorie U12/U13 entre les clubs de MOURIES ENT et AUREILLE FC
Cette entente évoluera sous le nom de AUREILLE FC

Le Comité de Direction rappelle à titre d'information et afin d'être en règle avec le statut des jeunes, que chaque club devra détenir 4 licenciés dans la catégorie U12-U13.

Ces demandes d'ententes sont transmises à la Ligue Méditerranée.

-ARBITRAGE

Le Bureau Exécutif sur proposition de la commission des arbitres, valide au titre d'arbitres stagiaires les candidats suivants

- M. Bilal HAJJAJI - Indépendant
- M. Jassim EDOURI- Indépendant
- M. Ahmed YAILA- Indépendant
- M. Zakaria HAMID- Indépendant
- M. Walid ZIAMARI- Indépendant

Soit 5 candidats nommés arbitres stagiaires
Félicitations aux 5 récipiendaires

-TRESORERIE

Le club de **VAISON O** est redevable envers la Trésorerie du District, il doit à ce titre fournir l'attestation de la municipalité qui a décidé de lui octroyer une subvention

Le club du **BC ISLE** a quant à lui fourni cette attestation de la mairie, il est donc considéré comme étant à jour

Le club de **VALREAS US** sollicite un échelonnement de la somme redevable auprès de la Trésorerie du District.
En effet, ce club souhaite un échéancier sur 4 mois du 10 Septembre au 10 Décembre 2020
Le Bureau Exécutif accepte cet échelonnement

-COMMISSION ELECTORALE

Conformément à l'article 14.3 des Statuts du District, Le Bureau Exécutif est compétent pour :

- gérer les affaires courantes ;
- traiter les affaires urgentes ;
- et de manière générale, exercer toutes les missions qui lui ont été déléguées par le Comité de Direction.

De ce fait, le Bureau Exécutif nomme **M. Lionel ROCHER** à la Commission de Surveillance des Opérations Electorales en remplacement de **Me Skander DARRAGI**, démissionnaire

-FRAIS AVOCAT

M. Hakim SALIH, Directeur Administratif du District a informé à plusieurs reprises le Président du District sur les problématiques rencontrées et qui ont engendré un état de santé critique
Il a dû se défendre tout seule face aux attaques subies et l'article L4121-1 du Code du Travail n'a pas été appliqué par son employeur
De ce fait, il a dû assurer sa défense tout seul et faire ainsi face aux dépenses d'avocat.
Il a donc légalement demandé à ce que les frais d'avocat lui soient remboursés dans le cadre professionnel
Ces remboursements de frais ont été refusés par le Bureau Exécutif

Le Directeur Administratif est également convoqué le Mercredi 23 Septembre 2020 devant la Commission régionale de Discipline dans l'affaire des Licences de Mme Nathalie CHOISEAU et de M. Marc MARTINET
Il a donc demandé à ce qu'un avocat assure sa défense et ses intérêts
Cela lui a également été refusé par le Bureau Exécutif

INFORMATIONS DIVERSES

INFORMATIONS IMPORTANTES A TOUS LES CLUBS AU TITRE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Les clubs doivent nous faire retour de la catégorie dans laquelle ils feront jouer leur muté supplémentaire, AVANT le début des compétitions.

Toutes demandes postérieures au début des compétitions seront considérées par la Ligue Méditerranée, comme nulles.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Article 45 du Statut de l'Arbitrage :

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 mutés supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales.

La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 1^{er} juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District.

LISTE ARRÊTÉE AU 10 SEPTEMBRE 2020 DES CLUBS BÉNÉFICIAIRE DE MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2020/2021

AUTRE PROVENCE RC
AVIGNON AC – U18 R1
CADEROUSSE US – D4 SENIOR 2
CAMARET AS – U19 D2
CARPENTRAS FC
CAUMONT FC – D2
CAVAILLON ARC – U16 R2
ENTRAIGUES US – D1

ISLE BC – U17 D1
LE PONTET GRAND AVIGNON US 84 – U17 R
MONDRAGON SC – D2
MONTFAVET SC – D1
SORGUES ESP – D2
ST ETIENNE DU GRES FC
VALREAS US
VELLON O. – D3

LECTURE DU COURRIER

CDOS

- Nous transmettant un dossier d'inscription pour une formation CQP d'animateur de Loisir Sportif option : Jeux Sportif, Jeux d'opposition.
Transmis aux clubs.

PREFET DE VAUCLUSE

- Nous transmettant une circulaire conjointe du Président du CDOS et de M. le Préfet, relative aux buvettes durant les manifestations sportives.

Transmis aux clubs.

CLUBS

GADAGNE SC reçu votre Procès-Verbal d'Assemblée Générale.

Pris note.

ADMINISTRATION

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Réunion Dématérialisée par téléphone

le Mercredi 09 Septembre 2020

Présents : M. MOUHET (Président). Mme GONDRAN. M. DANCHIN

Excusée : Mme PONS.

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts du District Grand Vaucluse, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales juge en premier et dernier ressort. La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire, dans un délai de cinq ans à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire du Comité National Olympique et Sportif Français, en vue d'une procédure de conciliation, dans un délai de quinze jours à compter de la notification de la décision contesté, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 et suivants du Code du sport.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'étant régulièrement réuni ce jour de manière dématérialisée a statué quant à l'ordre d'affichage des différentes listes sur la présentation qui sera faite lors de l'Assemblée Générale Elective du Samedi 19 Septembre 2020

Par conséquent, la Commission a décidé d'adopter l'affichage par Ordre Alphabétique qui sera de la manière suivante :

-Election de la Liste du nouveau Comité de Direction

Ordre d'Affichage :

1/ M. David FOURNIER (Liste Soyons Foot Autrement)

2/ M. François PEREZ (Liste Ensemble pour le Foot Grand Vaucluse)

-Election des représentants des Clubs de District (Binômes)

Ordre d'Affichage :

L'affichage des Binômes par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales est également établi par ordre alphabétique par rapport au nom de la tête de liste :

Pour la liste **M. David FOURNIER**

N°1 Titulaire : FOURNIER David
Suppléant : RIPPERT Etienne

N°2 Titulaire : SERRE Michel
Suppléant : GHZAL Choukry

N°3 Titulaire : MACARIO Roselyne
Suppléant : MANIERE Jean Paul

N°4 Titulaire : BENOIT Christophe
Suppléant : ALLIO Bernard

Pour la liste **M. Alexis MENJAUD**

N°5 Titulaire : MENJAUD Alexis
Suppléant : SERRA Serge

N°6 Titulaire : GUIZZARDI Robert
Suppléant : THON Gérard

N°7 Titulaire : FERLANDA TETON Angélique
Suppléant : BERNARD Pascal

N°8 Titulaire : BATTISTA Pascal
Suppléant : DEPACE Tommaso

Pour la liste **François PEREZ**

N°9 Titulaire : SYLVAIN Christian
Suppléant : MORCHE Yves

N°10 Titulaire : ALIVON Laurent
Suppléant : MARTINEZ Michael

N°11 Titulaire : GUELHES Bernard
Suppléant : DULCAMARA Didier

N°12 Titulaire : LAURENCOT Marie-Christine
Suppléant : NARDELLI Mario

N°13 Titulaire : PASCAL Claude
Suppléant : SERRAR Houcine

Président de séance Maurice MOUHET

Secrétaire de séance Lina GONDRAN

DISCIPLINE ET REGLEMENTS

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit/être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 16 Septembre 2020

Présents : Mmes GONDRAN Lina -GUEGAN Martine –Mrs SOLER Jean Pierre - CRESPIN Raymond – M ROCHER Lionel

Nouveaux dossiers

DOSSIER N° 13 : VISAN JS / SERIGNAN US – DISTRICT 3 du 13/09/2020
DOSSIER N° 14 : NOVES O / ROGNONAS SC - DISTRICT 4 du 13/09/2020
DOSSIER N° 15 : MALAUCENE RG / VISAN JS - DISTRICT 4 du 13/09/2020
DOSSIER N° 16 : MORNAS SO / MONTEUX O - DISTRICT 4 du 13/09/2020
DOSSIER N° 17 : MONDRAGON SC / TRAVAILLAN FC - DISTRICT 4 du 13/09/2020
DOSSIER N° 18 : ORANGE FC / NYONS FC - DISTRICT 4 du 13/09/2020
DOSSIER N° 19 : ST ROMAIN / BOLLENE FOOT - DISTRICT 4 du 13/09/2020
DOSSIER N° 20 : GRAVESON ENT / TOURAINE US - DISTRICT 3 du 13/09/2020
DOSSIER N° 21 : LAPALUD US / AUTRE PROVENCE - DISTRICT 3 du 13/09/2020
DOSSIER N° 22 : OPPEDE MAUBEC / LES ANGLÉS EMAF - DISTRICT 4 du 13/09/2020

DOSSIERS EN ATTENTE

DOSSIER N° 23 : BOLLENE RCB / ETOILE AUBUNE - DISTRICT4 du 13/09/2020
DOSSIER N° 24 : BOLLENE RCB / VAL DURANCE - DISTRICT2 du 13/09/2020

RAPPEL -RESERVES RECLAMATIONS

Réserves portant sur la qualification ou la participation d'un joueur qui présente une pièce d'identité lors du contrôle des licences avant match :

Le club qui présente **une pièce d'identité** de l'un de ses joueurs lors du contrôle doit **obligatoirement** présenter un certificat médical, qui peut être celui figurant sur la demande de licence de non contre-indication à la pratique du football, établi au nom du joueur et comportant le nom du médecin, la date de l'examen et sa signature manuscrite et son cachet.

Tout club visé par des réserves formulées pour non présentation de licence peut se voir demander l'original, aucune photocopie ne sera acceptée, de la ou des licences concernées par l'organisme gérant la compétition.

A défaut de cet envoi dans les délais impartis, le club concerné encourt la perte par pénalité du match si les réserves sont régulièrement confirmées. (ART 142-7)

IMPORTANT – FORMALITES D'AVANT MATCH

- Le club recevant doit tout mettre en œuvre afin de disposer d'une tablette en état de fonctionnement pour toute la durée de la rencontre. Le club recevant a l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction. Les licences sont consultables sur la tablette par les deux équipes et l'arbitre.

-En cas de recours à une feuille de match papier, les arbitres exigent les présentations des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé une ou plusieurs licences sur papier libre il peut présenter celle-ci (listing licence). Dans ce cas l'arbitre se saisit de la ou des licence(s) concernée(s) et la/les transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

Rappel : Les clubs (recevant et visiteurs) doivent adresser un rapport succinct sur les anomalies de fonctionnement sous peine d'amende.

DOSSIER N° 13 : VISAN JS / SERIGNAN US – DISTRICT 3 du 13/09/2020

Vu sur la feuille l'annotation de Mr BOUBKARI Abid arbitre officiel :

« Arrêt de la rencontre à la 68^{ème} minute en raison d'un retard dans cette rencontre l'équipe fanion devait débiter à 15h. Monsieur ALLEGUE délégué de la rencontre suivante m'ayant ordonné de siffler la fin du match : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 0 à 2 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match à rejouer (article 159 Alinéa 2 des Règlement Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 14 : NOVES O / ROGNONAS SC - DISTRICT 4 du 13/09/2020

Vu sur la feuille l'annotation de Mr COMINI Rudy arbitre bénévole :

« Arrêt de la rencontre à la 68^{ème} minute pour cause de blessure des n° 10, 1, 2 et 8 du club de NOVES O, cette équipe s'est retrouvée en nombre insuffisant de joueurs (7 sur le terrain) : j'ai arrêté la rencontre sur le score de 1 à 10 ».

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par pénalité à NOVES O (article 159 Alinéa 2 des Règlement Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 15 : MALAUCENE RG / VISAN JS - DISTRICT 4 du 13/09/2020

Vu le courrier électronique de Mr BOUKARSSANA Y. du club de VISAN JS en date du 12/09/2020 qui précise:

« L'équipe de VISAN JS ne sera pas présente à la rencontre du 13/09/2020 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à VISAN JS (voir article 159, alinéa 4 Règlement Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 16 : MORNAS SO / MONTEUX O - DISTRICT 4 du 13/09/2020

Vu le courrier électronique de Mr BERNABE. T du club de MONTEUX O en date du 10/09/2020 qui précise :

« L'équipe de MONTEUX O ne sera pas présente à la rencontre du 13/09/2020 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à MONTEUX O (voir article 159, alinéa 4 Règlement Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 17 : MONDRAGON SC / TRAVAILLAN FC - DISTRICT 4 du 13/09/2020

Vu le courrier électronique de Mr BARBERO D du club de TRAVAILLAN FC en date du 11/09/2020 qui précise :

« L'équipe de TRAVAILLAN FC ne sera pas présente à la rencontre du 13/09/2020 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à TRAVAILLAN FC (voir article 159, alinéa 4 Règlement Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 18 : ORANGE FC / NYONS FC - DISTRICT 4 du 13/09/2020

Vu le courrier électronique de Mme TRENTO Sophie secrétaire du club de ORANGE FC en date du 11/09/2020 qui précise :

« L'équipe de ORANGE FC ne sera pas présente à la rencontre du 13/09/2020 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à ORANGE FC (voir article 159, alinéa 4 Règlement Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 19 : ST ROMAIN / BOLLENE FOOT - DISTRICT 4 du 13/09/2020

Vu sur la feuille de match l'annotation de Mr VERNET Laurent arbitre bénévole :
A 15h00, heure du coup d'envoi l'équipe de BOLLENE Foot n'était pas présente sur le terrain

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait BOLLENE FOOT (voir article 159, alinéa 4 Règlement Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 20 : GRAVESON ENT / TOURAINE US - DISTRICT 3 du 13/09/2020

Vu le courrier électronique de M SOUSA F du club de TOURAINE US en date du 13/09/2020 qui précise :

« L'équipe de TOURAINE US ne sera pas présente à la rencontre du 13/09/2020 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à TOURAINE US (voir article 159, alinéa 4 Règlement Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

DOSSIER N° 21 : LAPALUD US / AUTRE PROVENCE - DISTRICT 3 du 13/09/2020

Vu le courrier électronique de M PALUD A du club de LAPALUD US en date du 12/09/2020 qui précise :

« L'équipe de LAPALUD US ne sera pas présente à la rencontre du 13/09/2020 et ce par manque d'effectif. »

**Par ces motifs,
La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LAPALUD US (voir article 159, alinéa 4 Règlement Généraux de la F.F.F.)**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Vu le courrier électronique de M ESCODA C. Président du club de LES ANGLES EMAF en date du 12/09/2020 qui précise :

« L'équipe de LES ANGLES EMAF ne sera pas présente à la rencontre du 13/09/2020 et ce par manque d'effectif. »

Par ces motifs,

La CSR jugeant en premier ressort dit match perdu par forfait à LES ANGLES EMAF (voir article 159, alinéa 4 Règlement Généraux de la F.F.F.)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Secrétaire de séance : Mme. M. GUEGAN

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 15 septembre 2020

Déléguée du Comité de Direction : Mlle LAURENÇOT (Secrétaire).

Présents : MM. THON (Président) ; GUELHES (Vice-Président) ; MM. THUY (Vice-Président MUNZINGER ; LANET ; MICHEL ; BOUAISS ; MAIZEROI ; M. MARTINEZ DEPACE.

Excusés : AJJANI

INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

CORRESPONDANCES

M. CHADI M. : Lu pris note.

M. COULON G. : Lu pris note.

CLUBS

ST JEAN DU GRES : Lu pris note.

LES VIGNERES FC : Lu pris note.

ST SATURNIN US : Reçu vos remerciements, transmit aux arbitres.

MORNAS SO : Courrier transmit « Commission Statut Arbitrage ».

ARBITRES

M. CALPADI L. : Reçu certificat médical, pour valider votre licence utiliser le modele arbitre du District.

M. DGHOUGHY H. : Lu pris note.

M. KOUARA K. : Lu pris note.

M. KINNOUX C. : Courrier transmit « Commission Statut de l'Arbitrage ».

Melle YOUSFI A. : Reçu votre fiche de renseignement + copie carte grise.

M. FUTSI D. : Lu pris note.

RAPPORT REÇU

M. ZEGHLI M. : Reçu votre rapport match du 06/09/20 ST JEAN DU GRES / AUTRE PROVENCE US.

M. ZAIDI S. : Reçu votre rapport match du 13/09/20 AUREILLE FC / FRANCO TURQUE.

M. MOUSSA : Reçu votre rapport match du 13/09/20 LES ANGLES EMAF / EYGALIERES US D2 Poule B.

M. KOUARA H. : Reçu votre rapport match du 06/09/20 ROGNONAS SC / CADEROUSSE US Coupe Grand Vaucluse.

INDISPO

M. YAMLOUNI N. : Le 19/09/20.

M. PALUD D. : Du 03 au 05/10/20.

M. DOUAIRI A. : Du 11 au 30/09/20.

M. JACQUES P.M. : Le 27/09/20.

M. PALISSE J. : Le 27/09/20.

M. DUBOC P. : Du 25 au 28/09/20.
M. VERNET A. : Du 19 au 20/09/20.
M. SAHBI J. : Le 20/09/20.
M. LOUNISSA R. : 7 jours à partir du 11/09/20 (Certificat médical joint).
M. MOUSSA H. : Le 20/09/20.

LES LICENCES SUIVANTES SONT ARRIVEES Les arbitres doivent venir les retirées au district

M. ABDELHAK Mohamed : MALAUCENE RG.	M. ERRAKHAOUI Jamal : ST REMY FC
M. AGBI Aziz : CHATEAURENARD FA.	M. EZKIYOUH Mohamed : ST REMY FC
M. AJAOUANE Mohamed : MONTELAIS O.	M. FATNASSI Balir : INDEPENDANT
M. ALLAMI Aissam : AVIGNON OUEST FC.	M. FUTSI Davut : COURTHEZON SC
M. ANTOINE Marc : CAVAILLON ARC.	M. FUTSI Laurent : COURTHEZON SC
M. AOULAD AHMED Hakim : LA BARTHELASSE US	M. GALERAN Cyril : LE PONTET VEDENE AC
M. BAGHOU Tarik : CADEROUSSE US	M. GARCIA Kévin : ST ETIENNE DU GRES JS
M. BELABBACI Mohamed : SUD LUBERON ES	M. GHAJDAOUI ALOUI Khalid : LE PONTET VEDENE AC
M. BEN MALEM Mohamed : ISLE BC	M. GOREN Ferhat : SERRE CARPENTRAS US
M. BEN MALEM Abdellatif : ISLE BC	M. GUENFOUD Abdelali : INDEPENDANT
M. BENMOUFFOK Djelloul : SORGUES ESP	M. GUERFI Kamel : LA TOUR D'AIGUES US
M. BLEYRA Martin : LE PONTET VEDENE AC	M. GUIMONNEAU Clément : MONTFAVET SC
M. BOUBKARI Abid : Independant	M. JAMALI Youssef : MAUSSANE ES
M. BONNEL Tom : MONDRAGON SC	M. IKAN Mohamed : CARPENTRAS FC
M. BOUIATA Samir : SORGUES ESP	M. KARA ALI Abess : VIOLES AS
M. BOURAKBA Jaouad : INDEPENDANT	M. LABIDI Rached : VAL DURANCE FA
M. BOURKOUNE Ahmed : AUTRE PROVENCE US	M. LAURENT Adrien : ST DIDIER PERNES ESP
M. BOUYADMAREN Ez Eddine : CHATEAURENARD FA	M. LERAY Bastien : BOULBON ES
M. BRICHARD Steve : LES VIGNERES FC	M. LOUNISSA Rafik : CHATEAURENARD FA
M. CHABAUD Jules : MOLLEGES FC	M. MARQUIER Gérard : GRAVESON ENT.
M. CHACHA Abdelmajid : MAILLANES ST	M. MARTIN Lucas : MORIERES ACS
M. CHAFAI Mohamed : COURTHEZON SC	M. MARTINEZ Mathias : AUTRE PROVENCE US
M. CHATI Samir : NOVES O.	M. MASSOUAB Rayan : CAVAILLON ARC
Mme CHAZAL Stéphanie : MONTEUX FCF	M. MOUSSA Houmadi. : TARASCON FC.
M. COLOMBO Stéphan : CAMARET AS	M. PALISSE Julien : ALTHEN SC
M. CONSTANTIN Nicolas : GORDES ESP.	M. POIRSON Frédéric : CAMARET AS
M. COQK Mathias : ST DIDIER PERNSE ESP	M. RAHOUNI Hamza : COURTHEZON SC
Melle DARRAZI Anissa : AUTRE PROVENCE US	M. RICHE Emmanuel : PLAN D'ORGON US
M. DELATTRE Lionel : BOUCHET US	M. ROSSO Lloyd : ST DIDIER PERNES ESP
M. DE CASTRO SILVA Loïc : MONTFAVET SC	M. SAHNOUNE Samy : BEDARRIDES AS.
M. DGHOUGHI Hicham : JONQUIERES SC	M. SAIDI Essam : CAUMONT FC
M. DJELASSI Ilyes : VA L DURANCE FA	M. SCHOUMANN LEURIDAN Gérald : CADENET LUBERON F.
M. DJELASSI Sofian : VAL DURANCE FA	M. SECIU Alin Cristian : TARASCON FC
M. DONADIO Julien : CAMARET AS	M. SIBGUI Ayoub : GRAVESON ENT.
M. DUBOC Pierre : CALAVON FC	M. SULPICE Romain : CHEVAL BLANC FC
M. EFE Gabriel CALAVON FC	M. TABICH Omar : LES ANGLES EMAF
M. EL AFOUI Abdelmajid : CAVAILLON ARC	M. TADLAOUI MAHER Youssef : COURTHEZON SC
M. EL ALI Hamza : ISLE BC	M. VAROQUEAUX Gabriel : JONQUIERES SC
M. EL BAHRAOUI Amine : GADAGNES SC	M. VITTORIETTI Yannick : ST SATURNIN US
M. EL FIGHA Aziz : VILLENEUVE FC	M. YAILA Ahmed : AVIGNON OUEST FC
M. EL HAMZAOUI Samir : RASTEAU AS	M. YAMLOUNI Noaaman : JONQUIERES SC
M. EL HASOUNI Nordine : ORANGE GRES US	Melle YOUSFI Amel : CABANNES FC
M. EL KALAI Nassim : MONTEUX O.	M. ZAIDI Sebti : GADAGNES SC
M. EL KHATIRI Amine : GADAGNES SC	M. ZAIM Rachid : ENTRAIGUES US.
M. EL MAZZOUJI El Yase : MONTEUX O.	M. ZEGHLI Alaeddine : EYGALIERES US
M. EL MEKHFI Abdelaziz : SARRIANS COM	M. ZEGHLI Mourad : EYGALIERES US
M. EL MOUSTAID Billel : SORGUES ESP	

TELEPHONE CONTRAIREMENTS

M. MUNZINGER contrairement Sénior et Jeune 06.73.86.35.55

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 14 Septembre 2020

Présent : M. GILLES (Président), M. CHAUMARD. Mmes GUEGAN, TETON.

LECTURE COURRIER CLUBS :

Avis aux clubs de D4 Poule D et F et aux Arbitres : Toutes les rencontres du ST ANDIOL O. se jouent au stade du Centre Sportif SICCO. L'accès aux vestiaires est interdit aux équipes visiteuses (décision municipale).

ST JEAN DU GRES : Pris note de votre courrier qui a retenu toute notre attention mais qui concerne plus particulièrement la commission des arbitres et la commission de discipline.

Réponse à BOLLENE FOOT : Nous attirons également votre attention sur le fait que ce n'est pas notre commission qui a réintégré le TARASCON SC en District 3 mais la commission Générale d'Appel dans ses attendus du Jeudi 10 Septembre 2020. En ce qui concerne votre demande d'accession en D3, nous ne pouvons que vous inviter à vous conformer aux attendus de la Commission Régionale d'Appel de la LMF en date du 15/07/2020.

Demande du SC COURTHEZON : Pris note de vos demandes de changement de terrain pour les dates des 14/02/2021, 07/03/2021 et 28/03/2021. Veuillez-nous préciser le nom du stade.

SECTEUR CHAMPIONNAT

D4

TARASCON SC est réintégré en D3 Poule D (décision Commission Générale d'Appel)

BOSQUETAINE déplacé en Poule A (Grille 13)

ORANGE FC engage une équipe 3 (Poule C Grille 12)

DENTELLES FC 3 en D4 Poule B évolue sur le stade de Séguret

SECTEUR COUPE

COUPE GRAND VAUCLUSE :

Le Match N° 59392.1 : **TARASCON SC – GRAVESON ENT** se jouera sur le stade de la **Provençale**.

COUPE ESPERANCE :

Le Match N°53442.1 : **BARTHELASSE US – AVIGNON US** se jouera sur le stade de la **Souvine**.

Le Match N°53427.1 : **LE PONTET VEDENE – MALAUCENE GC** se jouera Stade **St Louis synthétique au Pontet**

TIRAGE DES COUPES :

3^{ème} Tour GRAND VAUCLUSE du 04/10/2020

2^{ème} Tour ROUMAGOUX du 04/10/2020

2^{ème} Tour ESPERANCE du 04/10/2020

Ce tirage aura lieu le **MARDI 22 SEPTEMBRE 2020 à 17H00**.

S'il y a assez de clubs reversés en ULYSSE FABRE, le 1^{er} TOUR se jouera le 04 Octobre 2020 (Tirage le 22/09/2020)

COMMISSION DES JEUNES A 11

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 15 Septembre 2020

Présents : M. GARCIA (Président). MM. DANY, ABEILLE.

M. GUIZZARDI (Vice-Président du District).

Excusés : M. COMBE, POLI. Mme NICOLAS. Mme MAULET.

ENTENTES AUTORISEES PAR LE BUREAU EXECUTIF

U19

ROGNONAS SC – NOVES O (D2), pour 2 équipes

U17

LE THOR US – VELLERON SO (D2)
ROGNONAS SC – NOVES O (D2)
PALUDS DE NOVES – MOLLEGES (D3)

U15

MOLLEGES FC – PLAN D'ORGON US (D3)
VELLERON SO – LE THOR US (D3)
NOVES O – ROGNONAS SC, pour 2 équipes (D3)

MODIFICATION DANS LES POULES

U17 D2 POULE A

Retrait de **ST DIDIER PERNES 2** et de **SARRIANS CS**.

PROVENCE RC intègre le poule (remplace **ST DIDIER PERNES**).

U15 D2

SARRIANS CS se retire.

POULE B : GADAGNE SC se retire et d'engage en D3.

U19 D2

TOUR D'AIGUES US et **CAUMONT FC** se retirent

CHAMPIONNAT U15 D3 et U17 D3

Des engagements et des retraits, ainsi que des demandes d'ententes étant toujours d'actualité, le début des championnats D3 (U15 et U17) est reporté au **04 Octobre 2020**.

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mercredi 16 septembre 2020

Présents : Melle LAURENÇOT (Présidente) Mme COLOMBI ; MM. PEGAS ; BRIEU ; GARCIA ; BES ; ZANDOMENEGHI.

Excusés : M. RAIGE VERGER.

Suite aux mesures Covid la réunion des équipes Féminine de début de saison ne pourra avoir lieu.

Pour tous problèmes ou renseignements, vous pouvez contacter le référent de votre catégorie ou venir le mercredi à partir de 18h30 au District (sur rendez-vous) sans oublier votre masque.

COURRIER REÇU

DENTELLES FC : Noté votre demande d'inscription équipe 2 sénior à 8 après les brassages accord de la commission. Noté terrain match sénior féminin à 8 « Stade de Séguret ».

ST JEAN DU GRES FONTVIEILLE : Noté votre demande d'intégrer le championnat U18 F à 11 en remplacement de l'entente BARBENTANE O / ST REMY FC.

APT JS : Noté votre retrait des brassages en U15F, votre prochaine inscription se fera en 2^{ème} phase, après les vacances de toussaint.

BONNIEUX FC : Reçu votre courrier de non-engagement d'équipe féminine pour la saison 2020/2021.

RAPPEL

En cas de problème avec la FMI établir une feuille de match papier (risque d'amende, faire un rapport d'explication) la feuille de match doit parvenir sous 48h00 au district Grand Vaucluse.

COMMISSION TECHNIQUE

DISPOSITIF de FORMATION de l'ENCADREMENT des CLUBS - Saison 2020/2021

Formule (4 jours) : Certificat Fédéral de Football 1 - 2 - 3 - 4 où

Formule (2 jours): Module U7 (1 jour) - U9 - U11 - U13 - U15 - U19 - Séniors - GB

La Commission Technique du District GRAND VAUCLUSE de Football organise des stages de formation aux certificats fédéraux à destination de l'encadrement des clubs sous la forme de stages continus ou sous la forme modulaire.

Les dates de FORMATION ou les FORMULES sont susceptibles de nouvelles programmations ou de modifications en fonction des possibilités d'organisation, des besoins des clubs, du calendrier régional ou directives de la DTN.

Les dates des CERTIFICATIONS (inscription volontaire des candidats) seront proposées pour la validation des formations par la Ligue de la Méditerranée (9 dates dans la saison).

RENSEIGNEMENTS

auprès du CTD, Ludovic GRAUGNARD (04 90 80 63 12 / 06 73 86 35 52)

District GRAND VAUCLUSE de FOOTBALL

Clos des bastides - Chemin Bel Air - C.S. 70121 - 84144 MONTFAVET Cedex

Tel : 04 90 80 63 00 - Fax : 04 90 80 63 03 - Mail : secrétariat@grandvaocluse.fff.fr

INSCRIPTIONS aux formations

Via Site Internet du District

Cliquez sur l'onglet «Technique» → «Formations de cadres» → «Inscriptions»

	Module GB Découverte Ou CFF4 ...	C.F.F.1 ou Module U9 ou Module U11	C.F.F.2 ou Module U13 ou Module U15	C.F.F.3 ou Module U17/U19 ou Module SENIOR
ORGANISATION	Différentes formules pourront être proposées : (4 jours en continu, 2 jours à suivre, 2 journées discontinues, ...). Le nombre de places en formation est limité.			
INSCRIPTIONS	NB : l'entrée en formation est libre. Exemple : je peux commencer par suivre le module U15, puis faire le module U9, puis le module SENIOR, ... ou suivre le CFF3 puis le CFF1.			
CERTIFICATION	<p>Date décalée dans le temps : Le candidat devra se présenter en justifiant de 5 séances faites en club dans l'une des catégories concernées par le diplôme visé (validation par tuteur de son choix ayant au minimum le diplôme équivalent à celui visé par le candidat).</p> <p>Il s'inscrit à la certification s'il le souhaite et quand il le souhaite (à condition d'être titulaire de l'attestation complète du certificat demandé).</p> <p>Ex : Attestation U13 et attestation U15 (obtenues en ayant suivi soit 2 modules soit un stage CFF complet) pour présenter le CFF2...</p>			
MODALITÉS d'ÉVALUATION	<p>Les candidats qui s'inscriront aux journées de certification recevront une convocation avec un thème pédagogique de séance à préparer. Ils devront présenter les <u>attestations de formation</u> obtenue à l'issue d'un stage complet ou des modules.</p> <p>Ils seront évalués au cours d'un <u>passage pédagogique</u> en situation puis d'un <u>entretien oral</u> portant sur le dossier présenté (les séances faites en club) et sur les connaissances.</p>			

PLANNING DES FORMATIONS DE CADRES 2020/2021

Toutes les formations de cadres sont gérées administrativement par l'Institut de Formation Régional de Football (IR2F) de la ligue Méditerranée

Contact : 04 42 90 17 99

Mail : ir2f@mediterranee.fff.fr

Les CFF1 contiennent les modules U9 (16 heures) et U11 (16 h) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 1	26/27/29/30 Octobre 2020	LAURIS	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
CFF 1	1/2/4/5 Mars 2021	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
MODULE U9	3 et 4 Mai 2021	A confirmer	80 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS
MODULE U11	6 et 7 Mai 2021	A confirmer	80 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U15 OU 14 ANS REVOLUS

Les CFF2 contiennent les modules U13 (16 heures) et U15 (16 h) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 2	12/13/15/16 3 Octobre 2020	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 2	30 Novembre 1 /3/4 Décembre 2020	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
MODULE U13	22 et 23 Février 2021	A confirmer	80 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
MODULE U15	25 et 26 Février 2021	A confirmer	80 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

Les CFF 3 contiennent les modules U17/19 (16 h) et SENIORS (16 h) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 3	31 Aout 1/3/4 Septembre 2020	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 3	18/19/21/22 Janvier 2021	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
CFF 3	22/23/25/26 Mars 2021	A confirmer	160 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

Les CFF 4 : PROJET CLUB, contiennent les modules projet associatif (16 h) et projet sportif et éducatif (16 h) :

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
CFF 4	1 au 4 Février 2021	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	160 euros Repas du midi + clé USB	Licence FFF

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

TYPE de FORMATION	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
MODULE U7	19 Décembre 2020	A confirmer	40 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
MODULE U7	20 Février 2021	A confirmer	40 euros Repas du midi + clé USB	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

NB : toutes les inscriptions se font en ligne sur le site du District ou de la Ligue Méditerranée, onglet « formations » puis « inscription » choisir le module 32h ou 16h souhaité, consulter la liste des sessions et inscrivez-vous !!

CERTIFICATIONS

CERTIFICATIONS	DATES	LIEU	COUT	CONDITIONS D'INSCRIPTION
TOUS CFF	13 Novembre 2020	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50 euros Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
TOUS CFF	02 Avril 2021	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50 euros Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS
TOUS CFF	21 Mai 2021	DISTRICT GRAND VAUCLUSE	50 euros Repas du midi	Sous licence U17 OU 16 ANS REVOLUS

**NB : inscription via le site de la Ligue Méditerranée, télécharger et renvoyer la fiche dument remplie.
Pour toute information : Secrétariat IR2F : 04 42 90 17 99 et ir2f@mediterranee.fff.fr**